

**Décision n° 2025/10
relative à l'accréditation de
Institut Technologique de l'Eau de l'Institut Catholique de Vendée
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Ecole

Nom :	Institut Technologique de l'Eau de l'Institut Catholique de Vendée
Sigle :	ICES-ITE
Type :	Privé
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	La Roche-sur-Yon, Les Sables d'Olonne

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

N/A

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NE (Nouvel établissement, première accréditation)
Ingénieur diplômé de l'Institut Technologique de l'Eau, spécialité Génie hydraulique et Maritime Durable, en FISEA, sur les sites de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut Technologique de l'Eau de l'Institut Catholique de Vendée ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, rapporteur principal), Marc ALOCHET (corapporteur), Isabelle TANCHOU (experte), Rudy DERDELINCKX (expert international), Alexandre LENGLART (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14-15 octobre 2025 ;
- Entendus : Monsieur Éric GHÉRARDI, président de l'institut catholique de Vendée et directeur de l'institut technologique de l'eau

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision défavorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Motif de l'avis défavorable
Ingénieur diplômé de l'Institut Technologique de l'Eau, spécialité Génie hydraulique et Maritime Durable, sur le site de La Roche-sur-Yon	FISEA		
Ingénieur diplômé de l'Institut Technologique de l'Eau, spécialité Génie hydraulique et Maritime Durable, sur le site de Les Sables d'Olonne	FISEA		

L'école propose un cycle préparatoire.

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Le refus résulte notamment des non-conformités suivantes :

- Absence d'un chef de projet dédié, amené à devenir le directeur de l'école ;
 - Absence d'équipe pédagogique pour construire le programme ;
 - Manque d'homogénéité dans les compétences visées ;
 - Manque de cohérence du programme de formation avec les compétences visées ;
 - Démarche compétence inaboutie ;
 - Syllabus incomplet sur les items suivants : outils pédagogiques, responsabilité, contextualisation des acquis d'apprentissage, compétences visées, modalités d'évaluation ;
 - Absence d'informations précises sur la date et le lieu d'implantation définitifs des locaux ;
- En outre, la CTI a constaté un manque de maturité de l'ICES dans le déploiement de la démarche qualité potentiellement préjudiciable à la création d'une école et d'une formation d'un type nouveau en son sein.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14-15 octobre 2025.

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Sandra THERY, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 19 novembre 2025

Le rapporteur-principal
Marie-Annick GALLAND



Le greffe de la CTI
Sébastien
LOBIAU



La présidente
Claire PEYRATOUT

